

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 31 mars 2025 modifiant l'arrêté du 12 avril 2021 relatif à la mise en œuvre du catalogue national des usages phytopharmaceutiques visés dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et de permis de commerce parallèle des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants

NOR : AGRG2510344A

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil, notamment la partie B de son annexe I ;

Vu le règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE, notamment son article 31 ;

Vu le règlement (UE) n° 547/2011 du 8 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques ;

Vu le code rural et de la pêche maritime (partie législative), notamment le chapitre III du titre V de son livre II et son article D. 253-8 ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2021 relatif à la mise en œuvre du catalogue national des usages phytopharmaceutiques visés dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et de permis de commerce parallèle des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe 1 de l'arrêté du 12 avril 2021 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 mars 2025.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale adjointe de l'alimentation,
M.-C. LE GAL

ANNEXE

« ANNEXE 1

« PORTÉES DES USAGES VISÉES AU I DE L'ARTICLE 2

«

CODIFICATION dans le fascicule du catalogue	CULTURE « DE RÉFÉRENCE » dans les AMM et les permis	CULTURE(S) « RATTACHÉE(S) » dans les AMM et les permis (codes OEPP de la culture)
TTGX	Adjuvants	Adjuvants
CF	Agrumes	Oranger (CIDSI), Citronnier (CIDLI), Pamplemoussier (CIDGR), Mandarinier (CIDRE), Clémentinier (CIDRE), Limettier (CIDLM), Kumquat (FOLJA)
CF	Amandier	Amandier (PRNDU)
CT	Ananas	Ananas (ANHCO)
GC	Arachide	Arachide (ARHHY)

CODIFICATION dans le fascicule du catalogue	CULTURE « DE RÉFÉRENCE » dans les AMM et les permis	CULTURE(S) « RATTACHÉE(S) » dans les AMM et les permis (codes OEPP de la culture)
PH-ZNA	Arbres et Arbustes	Toutes espèces ligneuses de feuillus et résineux produites en pépinières ornementales et forestières, peupleraies, oseraies, palmeraies, plantations de sapins de Noël, vergers à graines, feuillage et rameaux coupés, suberaies cultivées, truffières artificielles, boisement de terrains agricoles, taillis à courte et à très courte révolution, ainsi que les semis et plantations forestières de moins de 3 mètres de hauteur moyenne. Couvre également l'entretien de ces espèces en JEVI.
CL	Artichaut	Artichaut (CYUSC), Cardon (CYUCA)
CL	Asperge	Asperge (ASPOF)
CT	Avocatier	Avocatier (PEBAM)
GC	Avoine	Avoine (AVESA)
CT	Bananier	Bananier (MUBPA)
GC	Betterave industrielle et fourragère	Betterave à sucre ou industrielle (BEAVA), Betterave fourragère (BEAVC)
CL	Betterave potagère	Betterave potagère (BEAVD)
GC	Blé	Blé (TRZSS), Triticale (TTLSO), Epeautre (TRZSP), Triticum (TTOSS) et autres hybrides du blé
PH-ZNA	Bulbes ornementaux	Toutes espèces de plantes ornementales à bulbes, à rhizomes ou à tubercules. Traitements en phase de stockage et de conservation et traitements avant plantation (ainsi qu'en phase végétative pour le désherbage). Les utilisations sur bulbes d'ornement peuvent également être couvertes par les produits autorisés sur Oignon pour une utilisation équivalente, à l'exception des produits homologués en désherbage.
CT	Cacaoyer	Cacaoyer (THOCA)
CT	Caféier	Caféier d'Arabie (COFAR) et autres espèces de caféiers (Coffea sp.)
CT	Canne à sucre	Canne à sucre (SACOF)
CT	Carambole	Carambole (ALLAM)
CL	Carotte	Carotte (DAUCS), Céleri rave (APUGR), Panais (PAVSA), Raifort (RAPSN), Topinambour (HELTU), Persil à grosse racine (PARCT), Salsifis (TROPS), Scorsonère (SCVHI)
CF	Cassissier	Cassissier (RIBNI), Myrtilier (VACCO), Groseillier(s) (RIBRU), Sureau noir (SAMNI), Mûrier (MORNI), Airelle (VACMA), Eglantier-Cynhorodon (ROSCN), Azerolier (CSCAZ)
CL	Céleri-branche	Céleri-branche (APUGV), Fenouil (FOEVU), Rhubarbe (RHERH)
CL	Céleris	Céleri-branche (APUGV), Céleri rave (APUGR)
GC	Céréales	Céréales des cultures de référence "Avoine", "Blé", "Maïs", "Orge", "Quinoa", "Riz", "Sarrasin" et "Seigle"
GC	Céréales à paille	Céréales à paille des cultures de référence "Avoine", "Blé", "Orge", "Quinoa", "Sarrasin" et "Seigle"
CF	Cerisier	Cerisier (PRNCE)
CL	Champignons	Champignons de couche (1AGARG), Champignons sauvages (1BASIP)
GC	Chanvre	Chanvre (CNISA)
CF	Châtaignier	Châtaignier (CSNSA)
CL	Chicorées - Production de chicons	Endive (CICIF), Pissenlit (TAROF), Barbe de capucin (CICIN)
CL	Chicorées - Production de racines	Toutes racines de Chicorées (CICIN)
CL	Choux	Choux des cultures de référence "Choux à inflorescences", "Choux feuillus", "Choux pommés" et "Choux-raves"
CL	Choux à inflorescences	Chou-fleur (BRSOB), Brocoli (BRBOK) et autres choux à inflorescences
CL	Choux feuillus	Chou vert (type non pommés) (BRSOA), Chou chinois (BRBPK) et autres choux feuillus
CL	Choux pommés	Chou pommé (BRBOL), Chou de Bruxelles (BRBPF) et autres choux pommés
CL	Choux-raves	Chou-rave (BRBPG)

CODIFICATION dans le fascicule du catalogue	CULTURE « DE RÉFÉRENCE » dans les AMM et les permis	CULTURE(S) « RATTACHÉE(S) » dans les AMM et les permis (codes OEPP de la culture)
CT	Cocotier	Cocotier à noix de coco (CCNNU)
CT	Corossol	Corossol (ANUMU), Cherimole (ANUCH), Arbre à pain (ABFAL)
GC	Cotonnier	Cotonnier (GOSSS)
CL	Cresson alenois	Cresson alenois (LEPSA)
CL	Cresson de fontaine	Cresson de fontaine (NAAOF)
GC	Crucifères oléagineuses	Colza (BRSNN), Cameline (CMASA), Moutarde (SINAL), Navette (BRSSP), Chanvre (CNISA), Bourrache (BOROF), Sésame (SEGIN), Lin (LIUUT)
CL	Cucurbitacées à peau comestible	Concombre (CUMSA), Courgette (CUUPG), Cornichon (CUMSA) et autres cucurbitacées à peau comestible
CL	Cucurbitacées à peau non comestible	Melon (CUMME), Pastèque (CITLA), Potiron (CUUMA) et autres cucurbitacées à peau non comestible
PH-ZNA	Cultures florales et plantes vertes	Toutes espèces de plantes herbacées vivaces ou annuelles cultivées en plein air ou sous abris : potées fleuries, plantes à massifs, fleurs et feuillages coupés, pieds-mères en production, jeunes plants et boutures, y compris bulbes ornementaux pendant leur phase végétative, mini rosiers en potée fleurie. Couvre également l'entretien de ces espèces en JEVI.
CF	Cultures fruitières	Cultures fruitières des cultures de référence "Agrumes", "Figuier", "Amandier", "Châtaignier", "Noisetier", "Noyer", "Pistachier", "Amandier", "Châtaignier", "Noisetier", "Noyer", "Pistachier", "Fruits à pépins", "Grenadier", "Kaki", "Kiwai", "Kiwi", "Olivier", "Framboisier" et "Cassissier"
CL	Cultures légumières	Cultures légumières des cultures de référence "Artichaut", "Asperge", "Betterave potagère", "Carotte", "Céleri-branche", "Champignons", "Chicorées - Production de chicons", "Chicorées - Production de racines", "Choux à inflorescences", "Choux feuillus", "Choux pommés" et "Choux-raves", "Cresson alenois", "Cresson de fontaine", "Cucurbitacées à peau comestible", "Cucurbitacées à peau non comestible", "Epinard", "Fraisier", "Haricots et Pois écosés frais", "Haricots et Pois non écosés frais", "Laitue", "Légumineuses potagères (sèches)", "Mais doux", "Navet", "Oignon", "Poireau", "Poivron", "Pomme de terre", "Salsifis" et "Tomate - Aubergine"
PH-ZNA	Cultures ornementales	Cultures ornementales des cultures de référence "Arbres et arbustes", "Bulbes ornementaux", "Cultures florales et Plantes vertes" et "Rosier"
CT	Cultures tropicales	Cultures tropicales des cultures de référence "Ananas", "Avocatier", "Banancier", "Cacaoyer", "Caféier", "Canne à sucre", "Carambole", "Cocotier", "Corossol", "Figuier de Barbarie", "Fruit de la passion", "Gombo", "Goyavier", "Légumes racines et tubercules tropicaux", "Litchi", "Manguier", "Palmiers alimentaires", "Palmier - dattier" et "Papayer"
PPAM	Epices	Plantes à épices (racines et rhizomes, écorces, boutons, fruits et baies, graines, stigmates)
CL	Epinard	Epinard (SPQOL), Feuilles de Bettes (BEAMA), Pourpier (POROL)
CF	Figuier	Figuier (FIUCA)
CT	Figuier de Barbarie	Figuier de Barbarie (OPUFI), Pitayas (HCRUN)
PPAM	Fines Herbes	Plantes alliées dont Ciboulette (ALLSC). Plantes apiacées dont Aneth (AFEGR), Persil (PARCR), Cerfeuil (ANRCE), Feuilles de Fenouil (FOEVU), Angélique (DJYGU), Carvi (CRYCA). Plantes astéracées dont Estragon (ARTDR), Stevia (1SVAG). Plantes lamiacées dont Basilic (OCIBA), Thym (THYVU), Sauge (SALOF), Sarriette (STIHO), Origan (ORIVU), Marjolaine (MAJHO), Hysope (HYSO), Menthe (MENAR). Autres plantes condimentaires, fines herbes consommées fraîches, fleurs comestibles ainsi que les plantes de la culture de référence "PPAM non alimentaires"
PH-ZNA	Forêt	Espèces d'arbres feuillus et résineux en peuplements, à l'exception des plantes identifiées dans la rubrique "Arbres et arbustes"
CL	Fraisier	Fraisier (FRAVE)
CF	Framboisier	Framboisier (RUBID), Mûres (RUBFR), Mûrier des haies (RUBCA)
CT	Fruit de la passion	Fruit de la passion (PAQCO), Grenadille (PAQED), Barbadine (PAQQU)
CF	Fruits à coque	Fruits à coque des cultures de référence "Amandier", "Châtaignier", "Noisetier", "Noyer" et "Pistachier"
CF	Fruits à noyau	Fruits à noyau des cultures de référence "Cerisier", "Prunier" et "Pêcher - Abricotier"

CODIFICATION dans le fascicule du catalogue	CULTURE « DE RÉFÉRENCE » dans les AMM et les permis	CULTURE(S) « RATTACHÉE(S) » dans les AMM et les permis (codes OEPP de la culture)
CF	Fruits à pépins	Pommier (MABSD), Poirier (PYUCO), Cognassier (CYDOB), Néflier (MSPGE), Nashi (PYUPC), Pommette (MABSY)
PH-ZNA	Gazons de graminées	Production de gazons de placage et création et entretien des gazons sportifs et d'agrément (JEVI).
CT	Gombo	Gombo (ABMES)
CT	Goyavier	Goyavier (PSIGU)
GC	Graines protéagineuses	Pois protéagineux (PIBSX), Pois fourrager (PIBSA), Féverole (VICFM), Lupin (LUPAN)
GC	Graminées fourragères	Toutes espèces de graminées fourragères comme le Ray Grass (LOLPE), la Fétuque (FESPR), le Brome (BROSE), la Fléole (PHLPR), pour produire du fourrage destiné à l'alimentation du bétail
GC	Grandes cultures	Grandes cultures des cultures de référence "Arachide", "Betterave industrielle et fourragère", "Avoine", "Blé", "Maïs", "Orge", "Quinoa", "Riz", "Sarrasin", "Seigle", "Maïs", "Chanvre", "Cotonnier", "Crucifères oléagineuses", "Graines protéagineuses", "Graminées fourragères", "Houblon", "Jachères et cultures intermédiaires", "Légumineuses fourragères", "Lin", "Prairies", "Soja", "Tabac" et "Tournesol"
CF	Grenadier	Grenadier (PUNGR)
CL	Haricots	Haricots (PHSVX)
CL	Haricots et Pois écosés frais	Pois écosé frais (PIBSX), Pois sabre (CNAGL), Flageolet (PHSVX), Fève (VICFX), Lima (PHSLU), Niébé (VIGSI)
CL	Haricots et Pois non écosés frais	Haricot vert (PHSVX), Haricot filet (PHSVX), Haricot d'Espagne (PHSCO), Haricot à couper, Doliques (VIGSQ), Fève de soja (GLXMA), Pois mange-tout (PIBSZ)
GC	Houblon	Houblon (HUMLU)
PPAM	Infusions	Plantes ou parties de plantes à infusion séchées (fleurs, feuilles, racines) ainsi que les plantes de la culture de référence "PPAM non alimentaires"
GC	Jachères et cultures intermédiaires	Jachères et cultures intermédiaires
PH-ZNA	Jardin d'amateur	
PH-ZNA	JEVI	Espèces végétales des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures : Espaces communaux (Jardins - espaces verts, parcs d'attraction et de loisirs, plantations d'alignement et à massifs, abords de bâtiments, voirie, trottoirs et îlots directionnels, terrains de sport, cimetières, cours et plans d'eau, et zones subaquatiques, arboretums, etc.), réseaux de communication (routes, autoroutes, voies ferrées...), Zones engazonnées (terrains de sports, golfs, hippodromes...), Zones industrielles, jardins d'amateurs (de particuliers, familiaux, ouvriers, collectifs...), etc.
CF	Kaki	Plaqueminier Kaki (DOSKA)
CF	Kiwai	Kiwai (ATIAR)
CF	Kiwi	Kiwi (ATIDE), Kiwi jaune (ATICH)
CL	Laitue	Laitue (LACSA), Chicorée - Scarole (CICEL), Chicorée - Frisée (CICEC), Mâche (VLLLO), Roquette (ERUVE) et autres Salades
CT	Légumes racines et tubercules tropicaux	Igname (DIUES), Manioc (MANES), Patate douce (IPOBA), Songe (CXSES), Dachine (CXSES)
GC	Légumineuses fourragères	Toutes espèces de légumineuses comme la Luzerne (MEDSA), les Trèfles (TRFCA), la Vesce (VICSA), le Sainfoin (ONBVI), le Lotier (LOTCO), pour produire du fourrage destiné à l'alimentation animale.
CL	Légumineuses potagères (sèches)	Fève sèche (VICFX), Haricot secs (PHSVX), Pois sec (PIBSX), Pois chiche (CLEAR) et Lentille sèche (LENCU)
GC	Lin	Lin (LIUUT)
CT	Litchi	Litchi (LIHCH), Longanis (DMCLO)
GC	Maïs	Maïs (ZEAMX), Millet (PANMI), Moha (SETIM), Miscanthus (MISSI), Sorgho (SORVU)
CL	Maïs doux	Maïs doux (ZEAMS)

CODIFICATION dans le fascicule du catalogue	CULTURE « DE RÉFÉRENCE » dans les AMM et les permis	CULTURE(S) « RATTACHÉE(S) » dans les AMM et les permis (codes OEPP de la culture)
CT	Manguier	Manguier (MNGIN)
CL	Navet	Navet (BRSRR), Rutabaga (BRSNA), Radis (RAPSIN)
CF	Noisetier	Noisetier (CYLAV)
CF	Noyer	Noyer commun (IUGRE), Noyer noir (IUGNI), Noyer de Hinds (IUGH)
CL	Oignon	Oignon (ALLCE), Ail (ALLSA), Echalote (ALLAS) et Bulbes ornementaux
CF	Olivier	Olivier (OLVEU)
GC	Orge	Orge (HORVX)
CT	Palmiers alimentaires	Palmiers alimentaires pour cœurs de palmiers (ETQED)
CT	Palmier-dattier	Palmier-dattier (PHXDA), palmier-pêche (BCTGA)
CT	Papayer	Papayer (CIAPA)
PPAM	Pavot	Pavot (PAPRH), Oeillette (PAPSO), Bourrache (BOROF), Chênevis (CNISA), Courge à graines (CUUPE), Onagre (EPIHI), Carthame (CAUTI), Sésame (SEGIN), Ricin (RIICO) ainsi que les plantes de la culture de référence "PPAM non alimentaires"
CF	Pêcher - Abricotier	Pêcher (PRNPS), Abricotier (PRNAR), Nectarinier (PRNPN)
CF	Petits fruits	Petits fruits des cultures de référence "Framboisier" et "Cassissier"
CF	Pistachier	Pistachier (PIAVE)
PH-ZNA	Plantes d'intérieur et balcons	Plantes ou parties de plantes en place dans les habitations, locaux de travail ou tous lieux confinés publics ou privés, et sur balcons, vérandas et terrasses directement raccordés aux intérieurs. Les usages couvrent uniquement l'entretien de ces espèces en JEVI.
CL	Poireau	Poireau (ALLPO), Oignon de printemps (ALLCE), Ciboule (ALLFI) et autres oignons verts
CL	Pois	Pois (PIBSX)
CL	Poivron	Poivron (CPSAN), Piment (CPSAN)
CL	Pomme de terre	Pomme de terre (SOLTU)
PG	Porte graine	Porte-graines des cultures de référence "Porte graine - Betterave industrielle et fourragère", "Porte graine - Graminées fourragères et à gazons", "Porte graine - Légumineuses fourragères", "Porte graine - Maïs", "Porte graine - Plantes à fibre" et "Porte graine - PPAMC Florales Potagères"
PG	Porte graine - Betterave industrielle et fourragère	Porte-graine de Betterave à sucre (BEAVA), betterave fourragère (BEAVC)
PG	Porte graine - Graminées fourragères et à gazons	Porte-graine de Brome (BROAV), Dactyle (DACGL), Fétuque(s) (FESPR), Pâturin (POATR), Ray grass (LOLPE), et autres espèces de graminées fourragères
PG	Porte graine - Légumineuses fourragères	Porte-graine de Luzerne (MEDSA), Trèfle(s) (TRFCA), Vesce(s) (VICSA), Sainfoin (ONBVI), Lotier (LOTCO) et autres espèces de légumineuses fourragères
PG	Porte graine - Maïs	Porte-graine de Maïs (ZEAMX), Sorgho (SORVU), Millet (PANMI), Moha (SETIM), Miscanthus (MISSI)
PG	Porte graine - Plantes à fibre	Porte-graine de Chanvre (CNISA), Lin (LIUUT), ...
PG	Porte graine - PPAMC Florales Potagères	Porte-graine de PPAMC, de cultures florales ou de cultures potagères
PPAM	PPAM - non alimentaires	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales, non alimentaires
PPAM	PPAMC	Toutes Plantes à parfum, aromatique, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires) des cultures de référence "Epices", "Fines herbes", "Plantes à infusion" et "Pavot"
GC	Prairies	Prairies temporaires et permanentes, installées ou en installation, composées essentiellement de graminées, destinées à l'alimentation animale.
CF	Prunier	Prunier (PRNDO), Prunier du Japon (PRNJP), Jujubier (ZIPJU), Mirabellier (PRNDS)
GC	Quinoa	Quinoa (CHEQU)

CODIFICATION dans le fascicule du catalogue	CULTURE « DE RÉFÉRENCE » dans les AMM et les permis	CULTURE(S) « RATTACHÉE(S) » dans les AMM et les permis (codes OEPP de la culture)
GC	Riz	Riz (ORYSA)
PH-ZNA	Rosier	Toutes espèces et cultivars du genre Rosa : rosier pour la fleur coupée, rosier de pépinière, incluant les porte-greffes. Couvre également l'entretien de ces espèces en JEVI.
CL	Salsifis	Salsifis (TROPS), Scorsonère (SCVHI)
GC	Sarrasin	Sarrasin (FAGES), Amarante (AMACA)
GC	Seigle	Seigle (SECCE)
GC	Soja	Soja (GLXMA)
GC	Sorgho	Sorgho (SORVU)
GC	Tabac	Tabac (NIOTA)
CL	Tomate - Aubergine	Tomate (LYPES), Aubergine (SOLME)
GC	Tournesol	Tournesol (HELAN)
TTGX	Traitements généraux	Toutes cultures en zone agricole ou non agricole
Vigne	Vigne	Vignes (VITVI) : Vigne de table, Vigne de cuve, Vignes-mères, pépinières viticoles

».